Zeitschrift: Acta Tropica
Herausgeber: Schweizerisches Tropeninstitut (Basel)
Band: 2 (1945)
Heft: 4

Artikel: La colonisation chez les Touareg de la boucle du Niger
Autor: Gabus, Jean
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-309952

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La colonisation chez les Touareg de la boucle du Niger.

Par JEAN GABUS.

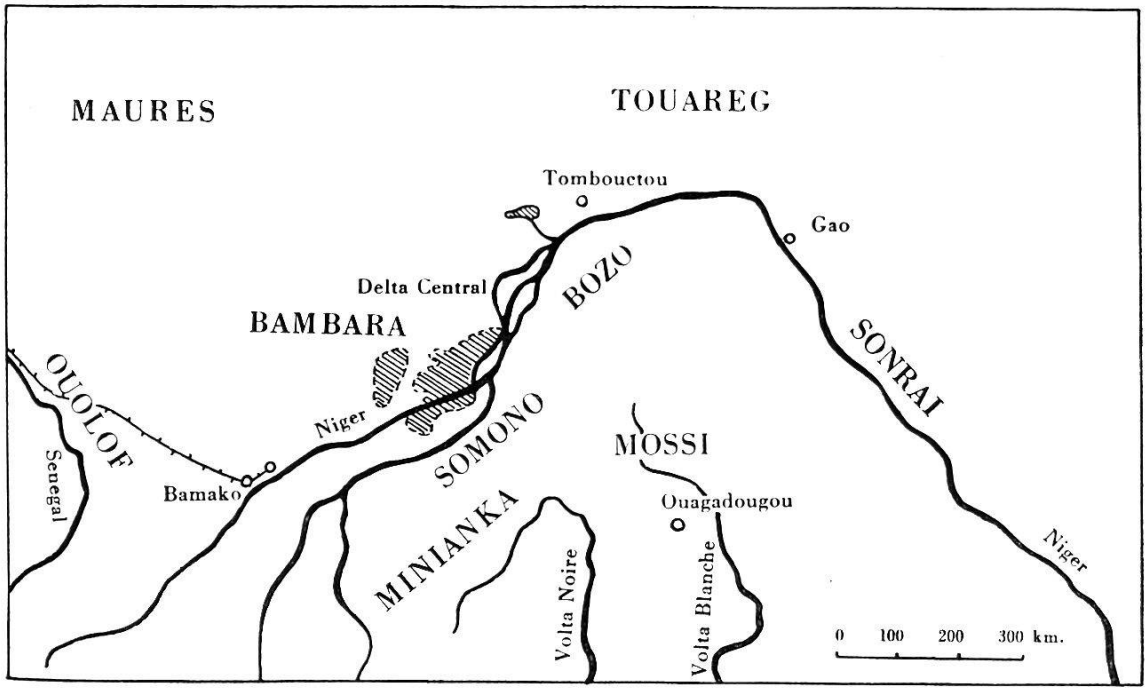

Fig. 1. Boucle du Niger et ses groupements ethniques.

Introduction.

Actuellement, et malgré les six années de guerre, une œuvre importante de colonisation s'élabore sur les rives du Niger. Il s'agit d'un vaste programme d'aménagements agricoles qui transforme la physionomie du Niger et lui rend en particulier dans la région du delta central une partie de son système hydrographique du quaternaire.

L'Office du Niger, constitué par décret du 5 janvier 1932, fut chargé des travaux sous la direction de l'ingénieur E. L. BÉLIME.

Dans le cadre de la réalisation d'une première étape qui prévoit la mise en valeur de 800.000 ha. de terres à coton et 200.000 ha. de rizières, l'Office du Niger s'intéresse à la région des lacs Faguibine, Télé, Fati, Horo, qui se trouve en territoire targui.

Or, cette colonisation soulève un certain nombre de problèmes d'ordre économique et psychologique délicats à résoudre et qui dépassent nettement, nous semble-t-il, le cercle local de cette zone d'environ 100.000 ha.

Le projet d'irrigation.

La disposition de la chaîne lacustre Télé-Faguibine-Daouna rappelle la dépression du Fayoum, province égyptienne, que les anciens Egyptiens utilisaient comme réservoir sous le nom de lac Mœris et qui est aujourd'hui un riche centre cotonnier.

Les principes de l'équipement hydraulique du Fayoum sont valables pour les lacs nigériens.

En effet, ces fosses lacustres sont en contre-bas du Niger en étiage. Peu après le début de la crue du fleuve, l'eau se déverse dans le lac Télé, puis dans le Faguibine, où ils ne forment d'ailleurs que des mares irrégulières et de faibles dimensions où les Touareg cultivent du mil, du riz flottant.

Les marigots de Kondi et de Tassakant relient le lac Télé au Niger et ils couleraient en permanence s'ils n'étaient coupés de seuils rocheux.

Le principe d'irrigation prévue est relativement simple : un canal circulerait autour de chaque fosse lacustre et permettrait d'arroser l'intérieur de la cuvette à volonté et selon les besoins de la culture. L'expérience a été tentée et réussie dans le lac Horo.

Mais il importe que l'amenée des eaux ne soit pas tributaire des crues du Niger. C'est pourquoi trois projets sont à l'étude :

a) Se servir de la dépression naturelle du lac Fati et relier ce dernier à la chaîne des lacs par un canal déjà amorcé : le canal Vitalis.

b) Ouvrir un canal de 35 km. de Diré à Goundam, ce qui aurait l'avantage de ne pas perdre les 10.000 ha. du lac Fati.

c) Rectifier le profil en long du marigot de Tessakant, ce qui lui assurerait un débit permanent.

Lors de mon passage à Goundam en septembre 1942, ce dernier projet paraissait être définitivement adopté.

A cette époque une équipe de topographes rayonnait du centre administratif de Goundam, achevait de relever le terrain et les travaux préliminaires étaient sur le point d'être achevés.

Dans une publication récente : « Les travaux du Niger », M. Bélime prévoit dans le prolongement du Faguibine l'irrigation des 60.000 km² de l'Aklé, ancienne fosse saharienne du Djouf à 20 m en contrebas du Faguibine. Toutefois ce n'est là qu'un objectif lointain.

Déjà, et pour la première phase de la colonisation, un problème se pose : la main d'œuvre.

A qui doit-on nécessairement s'adresser ? aux occupants, aux propriétaires du sol, aux Touareg ?

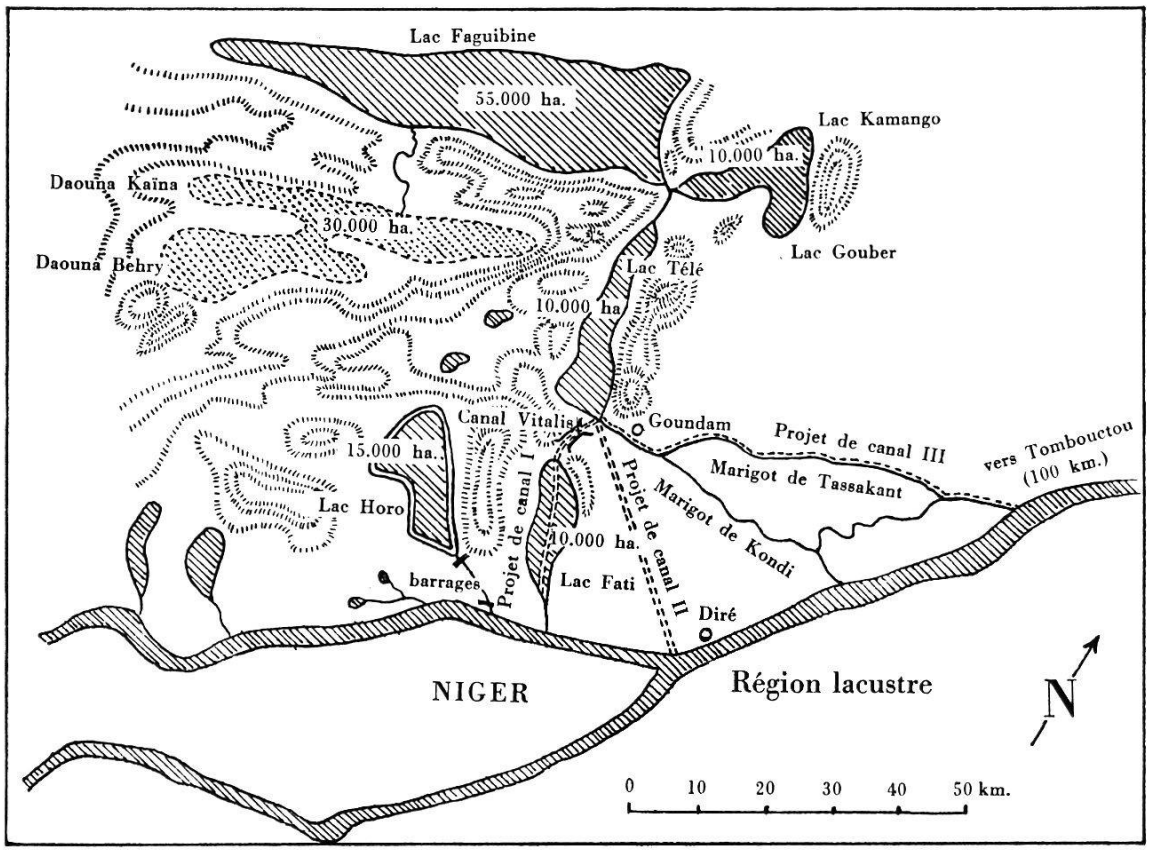

Fig. 2. La région lacustre et les projets de l'amende des eaux.

Les Touareg du Cercle de Goundam.

Généralités.

Rappelons brièvement ce que sont les Touareg en général afin de mieux situer les groupements nomades du cercle de Goundam :

Les Touareg, dont *Duveyrier* parla le premier (Les Touareg du Nord), appartiennent à la race caucasique. Ils sont nettement dolichocéphales et ils atteignent une stature moyenne de 1 m 75. Ils paraissent se rattacher à la race de Cro-Magnon.

Ils sont répartis dans le Sahara en deux importants groupements : ceux du Nord et ceux du Sud.

Les Touareg du Nord comprennent les Azjer à l'Est, les Ahaggar ou Hoggar au centre.

Quant aux Touareg du Sud, les moins connus, ce sont : les Ioulemeden (Tombouctou, Niger), les Kel Aïr (du plateau de l'Aïr), les Iforas de l'Adrar et enfin les Tinguerriguifs, les Kel Haoussa, les Kel Antessar de la boucle du Niger (région Goundam, Tombouctou, rives droite et gauche du Niger).

Les tribus sont divisées en deux classes : les nobles (Imochar) et les vassaux (Imarad), et se font servir par un certain nombre d'esclaves de race noire (Bambara, Sonraï, Haoussa, Somono, Bozo) désignés sous le terme général de Bellah.

La position de la femme est particulière dans la société targuie où elle jouit de beaucoup plus de liberté que dans la société arabe. Il s'agit là vraisemblablement d'un résidu de matriarcat qui s'est maintenu à travers des siècles d'islamisme. Ainsi la descendance est matrilinéaire et la succession du chef de la tribu passe le plus souvent au fils de la sœur. La femme s'intéresse aux affaires de la tribu, suit de près l'éducation de ses enfants, ne porte pas obligatoirement le voile devant des étrangers, se passionne pour les arts, musique et poésie, organise de temps à autre, de son propre chef, des réceptions, des « cours d'amour », pendant lesquelles des poèmes sont récités ou chantés avec l'accompagnement de l'amzad, sorte de violon monocorde. Précisons encore que la situation de l'homme est régie par la classe de sa mère. Ainsi un fils de femme imarad et de noble imochar, sera un Imarad, c'est-à-dire un vassal.

Toutefois le gouvernement est patriarcal.

Les Touareg, autrefois pillards de caravanes, « protecteurs » de quelques oasis, vivent aujourd'hui exclusivement de leurs troupeaux : chameaux, zébus, moutons et chèvres.

Les récits de DUVEYRIER avaient prêté aux Touareg une âme généreuse et chevaleresque. C'était un peu romantique. Survint le massacre de la Mission FLATTERS et aussitôt ces nomades sahariens furent considérés pendant plusieurs années comme une peuplade exclusivement agressive et sanguinaire. Depuis, grâce à de nombreuses études — DUPUIS (le Père YAKOUBA de Tombouctou), le Père DE FOUCAULD, HENRI LHOTE, pour n'en citer que quelques-unes — les Touareg apparaissent sous un jour plus réel : caractère très indépendant, impulsifs, orgueilleux et courageux, généreux, quelque peu menteurs et voleurs si l'occasion s'en présente, mais cependant plus honnêtes, plus sûrs que les éléments arabes du désert tels Kountas, Chaamba, des réactions de chefs ou de soldats, amour du faste, du prestige et en même temps de la simplicité la plus dépouillée, passant de l'un à l'autre sans aucun effort. En somme, et ce fait m'a vivement frappé après des contacts avec des populations riveraines du Niger (populations noires : les Bambara, les Sonraï, les Minianka, les Somono, les Bozo, populations blanches : les Maures et les Peuhls), les Touareg donnent fortement l'impression d'être parmi les indigènes ceux qui se rapprochent le plus de notre mentalité malgré les grandes différences culturelles et sociales.

Ceci dit, passons aux groupements nomades directement intéressés par l'effort de colonisation de l'Office du Niger, ce sont les Touareg du cercle de Goundam qui appartiennent aux tribus des Tinguerriguifs, Kel Haoussa et Kel Antessar.

Organisation politique et sociale.

L'organisation politique prévoit un chef de fraction (fraction de tribu), un chef de tribu et un chef plus important pour un groupement de tribus : l'aménokal. L'aménokal du groupement dépendant administrativement du cercle de Goundam est actuellement CHEBBOUN, chef des Tinguerriguifs. Il s'agit d'un vieux noble qui fut le vainqueur du lieutenant-colonel BONNIER aussitôt après la conquête de Tombouctou en décembre 1893. Lui-même fut vaincu à son tour quelques semaines après sa victoire par le commandant JOFFRE (le futur général). CHEBBOUN s'est alors soumis et devint depuis l'un des plus fidèles collaborateurs de la France dans le Sahel soudanais. Lors de mon séjour en 1942 dans le cercle de Goundam, CHEBBOUN s'était partiellement retiré et avait confié le pouvoir à son fils aîné : ADDARIB AG CHEBBOUN. Notons en passant que cette transmission de pouvoir héréditaire est différente de l'usage des Touareg du Nord où la succession revient le plus souvent au fils de la sœur. Mais en 1943, ADDARIB fut foudroyé au seuil de sa tente pendant un orage et CHEBBOUN reprit le « tobol » — tambour symbolisant l'autorité — en se faisant aider par son second fils ALKASSASS.

SIDI EL MOKTAR, chef de la tribu maraboutique des Kel Haoussa, exerce une influence religieuse et également politique sur la plupart des chefs de fraction et de tribu où il se fait représenter par l'un ou l'autre de ses disciples, marabouts eux aussi.

L'organisation sociale est semblable à celle des autres Touareg. Elle comporte deux classes : les Imarad (vassaux) et les Imochar (nobles). Les serviteurs noirs qui sont pour la plupart à l'origine des Sonraï et des Haoussa, sont nommés les Bellah.

L'Imochar dirige les affaires de sa famille ou de sa tribu suivant son rang. Il gère ses propriétés : troupeaux, terrains, surveille les trauvaux de ses Bellah, tranche les conflits surgissant entre serviteurs, entre serviteurs et Imarad.

L'Imarad qui est soumis au noble et lui doit quelques redevances, occupe une fonction similaire mais de moindre importance.

Quant au Bellah, il est artisan ou paysan, appartient entièrement à son maître qui a sur lui droit de vie ou de mort. C'est donc un esclave. Toutefois ce terme doit être expliqué et compris dans un sens beaucoup plus nuancé.

La situation du Bellah intéresse de très près les colonisateurs car lui seul participera activement aux travaux d'aménagements agricoles. C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire de donner quelques détails sur ses fonctions, sur ses rapports avec son maître.

Les Bellah.

Ces serviteurs noirs vivent depuis de nombreuses générations avec les Touareg et sont très métissés. Bien que monogames, les Touareg prennent fréquemment des favorites parmi leurs serviteurs. Et, comme la situation sociale de la mère détermine celle de l'enfant, ce dernier, fils ou fille de Targui et de Bellah, sera Bellah.

Le mariage entre Bellah ne peut se faire en principe sans autorisation du maître. Les femmes reçoivent de leur mari une dot de 20 chèvres. Ces 20 chèvres sont données au serviteur par son maître et appartiennent ensuite au propriétaire de l'épouse. Les enfants appartiendront également au propriétaire de l'épouse.

Les Bellah sont nourris, habillés par leur maître dont ils obtiennent aussi la tente, les instruments de travail.

Selon sa tâche, le serviteur est plus ou moins considéré : la classe supérieure sera celle des forgerons, situation privilégiée courante parmi les populations nègres du Soudan, la classe inférieure celle des « griots », c'est-à-dire des musiciens.

Entre ces deux fonctions figurent celles du berger, du cultivateur, du tisserand.

La redevance due par l'esclave à son maître est en général le 50 % du produit de son travail. Cela signifie que le Bellah conserve, par exemple, la moitié de sa récolte dont il consomme une partie et vend l'autre librement. En fait le Bellah a beaucoup d'indépendance. Ses rapports avec les Touaregs sont excellents et sont ceux de métayer à propriétaire rural. Fait significatif : quand, selon la coutume islamique, un maître libère un de ses serviteurs pour s'imposer un sacrifice et se faire pardonner un péché grave, le Bellah, libre désormais, reste presque toujours avec son maître dont il recevra un salaire pour son travail.

L'organisation sociale des Touareg avec les Imochar, les Imarad et les Bellah forme un tout parfaitement cohérent, adapté aux conditions de vie, à la mentalité des indigènes. Un bouleversement de ce système ne pourrait se faire sans de sérieuses difficultés. Quand l'administration française voulut au début de sa conquête libérer les esclaves, ces derniers, trop habitués à leur genre de vie dans le cercle de la famille targuie, ne devinrent ni cultivateurs, ni pêcheurs, ni éleveurs comme leurs congénères des rives du Niger, mais s'organisèrent en bandes et se mirent à piller ce qu'ils pouvaient sans trop de risque. Il fallut faire appel aux anciens maîtres et renoncer à changer la coutume.

Le problème du Bellah libre ou dépendant de son maître se pose à nouveau pour la colonisation de la région lacustre de Goundam.

Vie économique.

Deux faits géographiques différencient les Touareg de la bouche du Niger des tribus du Hoggar, de l'Aïr, du Tassili et du Fezzan :

1° La savane soudanaise, la proximité du fleuve permettent d'élever de grands troupeaux de zébus, de moutons et de chèvres. Les conditions de vie matérielle sont donc beaucoup plus favorables.

2° Les rapports fréquents avec les noirs, riverains du fleuve, ont laissé des traces dans les coutumes, le genre de vie et même la race. Le gigantisme fréquent est un caractère négroïde. Enfin nombre de nobles et de vassaux ont la peau brun foncé, si ce n'est noir.

La base de l'économie est le troupeau. Les crues du Niger qui inondent partiellement et irrégulièrement la chaîne des lacs Télé, Faguibine, permettent la culture d'un riz flottant indigène : le kobé, ainsi que celle de quelques champs de mil.

Un noble ou un vassal, propriétaire moyen, possédera :

1 cheval ou 1 dromadaire,
100 têtes de bœufs (zébus),
100 moutons et chèvres,
1 tente de cuir,
100 ha. de terrain répartis sur la zone de transhumance,
5 esclaves (Bellah).

Remarquons à titre comparatif qu'un noble riche possédera par exemple : 20 Bellah au lieu de 5, 300 bœufs au lieu de 100.

Le rendement du troupeau ne peut nullement se comparer à celui d'un troupeau européen. Ainsi un zébu femelle donne un litre à 1 litre ½ de lait par jour. L'abattage ne peut se faire que très modérément car les troupeaux sont atteints par des épizooties ou partiellement décimés par la mouche tsé-tsé. Ce qui signifie qu'un abattage intensif en vue d'une forte exportation de viande séchée pour l'Afrique du Nord et pour la Métropole, comme ce fut le cas en 1942, met sérieusement en danger la principale ressource économique des Touareg. D'ailleurs de nombreux éleveurs, Touareg et Peuhls, conscients de la catastrophe qui menaçait leurs troupeaux, restèrent cette année-là aussi éloignés que possible des centres administratifs.

Les bovins, les chèvres et les moutons font l'objet d'un trafic important avec la Nigéria anglaise ou la Gold Coast, soit directement, soit par l'intermédiaire des marchands syriens. Un bœuf adulte de 300 à 350 kilos, payé 700 à 800 francs (en 1942), se vend de 1800 à 2000 francs en Gold Coast.

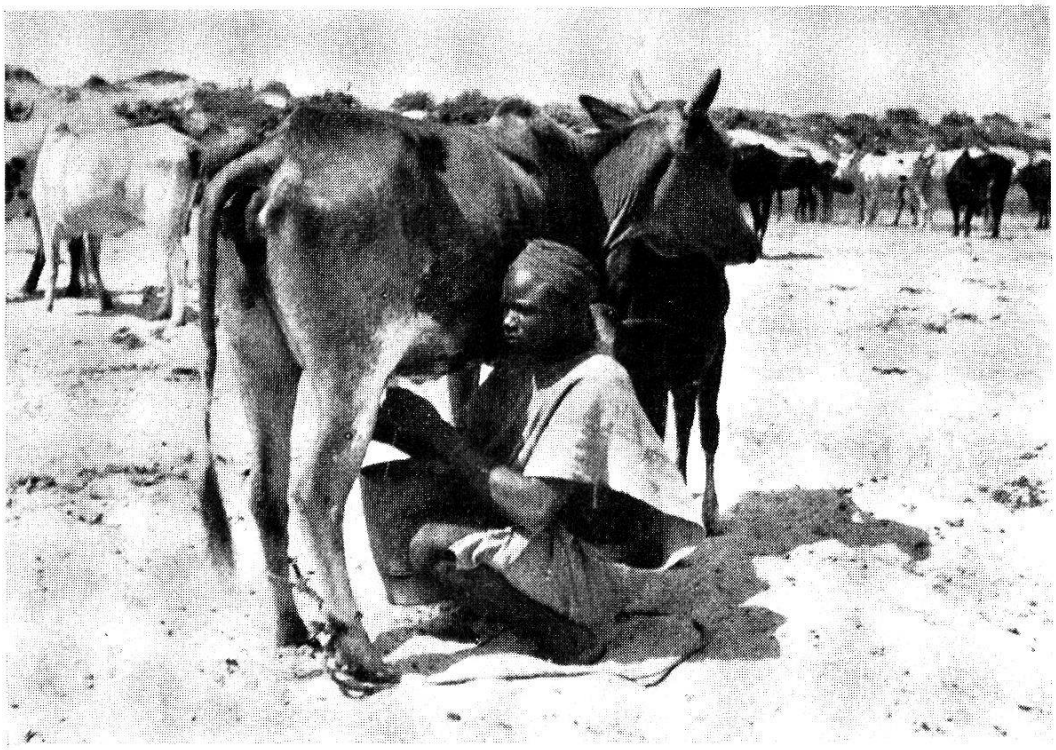

Fig. 3. Les troupeaux de zébus, la principale ressource économique des Touareg de la boucle du Niger. Au premier plan, un esclave bellah est en train de traire une femelle zebu. (Phot. Gabus.)

Fig. 4. Zébu porteur des Touareg de la boucle du Niger. (Phot. Gabus.)

Les moutons prennent les routes du Tchad ou surtout de l'Algérie par les « medjebs » (tracés chameliers) du Tilemsi, de l'Aïr, du Touat ou du Hoggar. Achetés en général par les Touareg Iforas

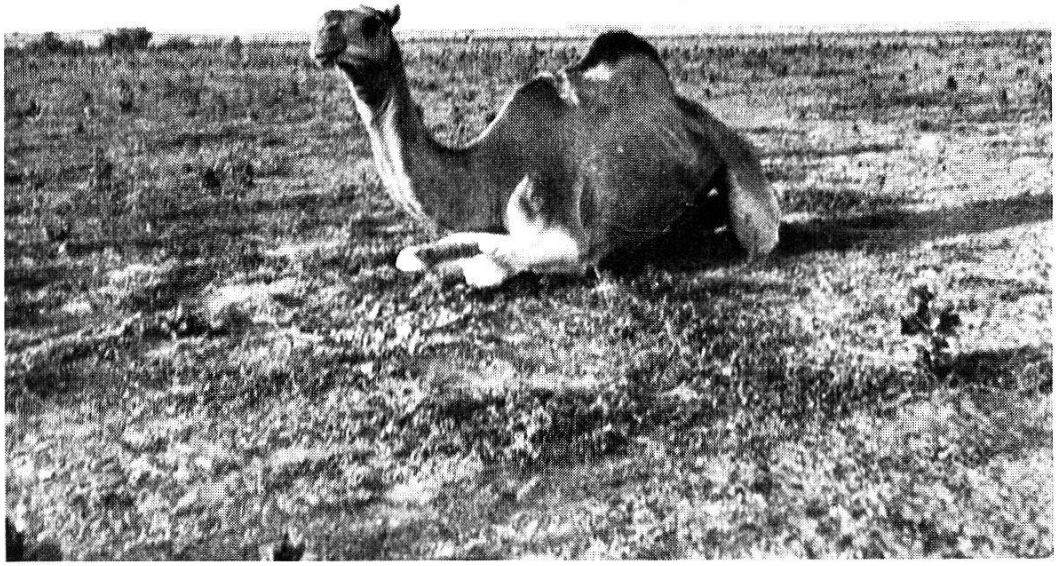

Fig. 5. Type de pâturage sahélien. (Phot. Gabus.)

de l'Adrar 40 francs ou 35 francs dans la boucle du Niger, ils sont vendus 400 francs à Reggan, porte du Touat, et 600 à 700 francs au pied de l'Atlas algérien. La perte durant la traversée saharienne est d'environ 30 % (ces prix sont ceux de 1942).

De plus les Touareg peuvent encore vendre des couvertures très belles. Ils font faire par leurs tisserands (femmes ou hommes Bellah, Imarad également) des tentures dites « N'bouna » de 5 à 6 mètres sur 1 mètre cinquante. Payées (prix officiel en 1942) 500 francs dans le cercle de Goundam, elles se vendaient déjà sur les rives du Niger 2000 francs à Mopti, et valaient 4000 francs à Alger.

Le type d'habitation varie selon la classe sociale et la saison. Les nobles possèdent les tentes de cuir, les Bellah des tentes de nattes.

En avril, mai et juin, c'est l'emploi des tentes de nattes ou des paillottes.

En juillet, août, septembre et octobre : tente de cuir avec nattes dans le pourtour.

De novembre à mars : tente de cuir avec partie Est non relevée.

Toute la vie économique des Touareg de la boucle du Niger avec leurs besoins alimentaires : lait, beurre, viande, leur type d'habitation : la tente, toute leur culture matérielle sont influencés presque exclusivement par ces deux facteurs : le troupeau et le nomadisme, le nomadisme étant la conséquence naturelle de l'élevage dans la savane.

Fig. 6. Tente en cuir des nobles (Imochar). Tout d'abord graissée et huilée, puis enduite d'une pâte de terre rouge, d'eau et d'argile et, en dernière opération, d'une poudre de terre rouge. (Phot. Gabus.)

Les pâturages sahéliens sont maigres et ne peuvent nourrir les troupeaux qu'en certaines saisons d'où nécessité de transhumer, de se répartir le territoire entre les tribus et les fractions de tribus.

Zones de transhumances et division du territoire entre les différents groupements nomades.

Une carte et un tableau dressés l'un et l'autre avec la collaboration du commandant de cercle de Goundam et des principaux chefs de fractions renseignent sur ces deux points :

I.

Groupement transhumant dans les cercles du Sud.

Tribu des Kel Antessar.

Kel Tinakawat	Taroma	Kel Tintahon
Kel Oaonkoré	Abarchachote	Kel Timboueré
Kel Intabaremt	Idakakamen	Kel Intadraït
Kel Orozer II	Kel Inokoundar	Kel Orozer I

Tribu des Tinguerriguifs.

Kel Intaberemt	Edaourack	Ihardanane
Enekar	Akotaf	Inatabene Kel-Arafnamane

Tribu des Kel Haoussa.

Kel In Iehoun

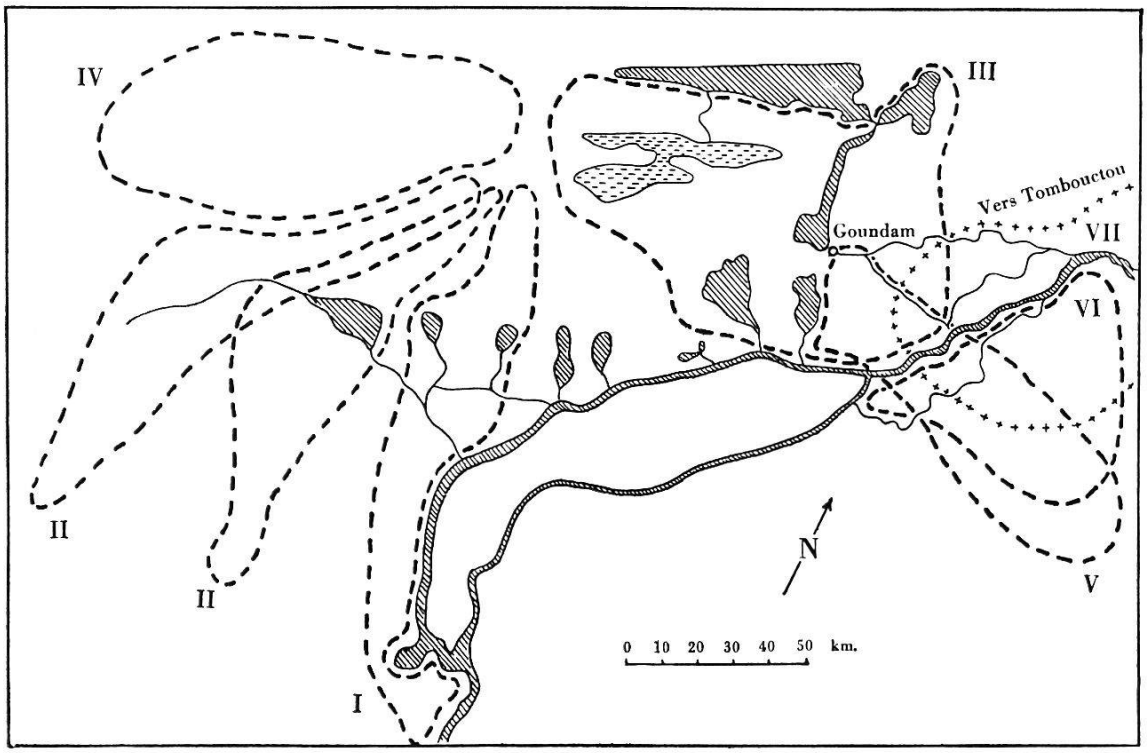

Fig. 7. Zones de transhumances et partage des territoires des Touareg du cercle de Goundam.

Ces fractions sont en transhumance dans les cercles du sud de novembre en juillet et passent les trois mois suivants en hivernage dans le cercle de Goundam.

II.

Groupement transhumant dans la région des Lebyar.

Tribu des Kel Antessar.

Izimaten	Ouenkademet	Kel Orozer II
Kel Intazoult		

Tribu des Tinguerriguifs.

Kel Tichrayen		

III.

Groupement transhumant dans la zone comprise entre le Niger et le lac Faguibine.

Tribu des Kel Antessar.

Kel Antessar	Kel Tagamart	Kel Gouya
Idnanes	Kel Tichrayen I	Kel Tichrayen II
Kel Eme Imalan	Kel Hamam	Kel Bankor
Cherifen	Kel Tadjibist	

Tribu des Tinguerriguifs.

Idnanes	Kel Djabaro	Kel Aragoun
Kel Adaida	Kel Todi	Inataben
Kel Alfahou		

Tribu des Kel Haoussa.

Kel Taborack	Kel Tahorodjène	Cherifen

Toutes ces fractions se trouvent de mars à juillet dans la région de la rive gauche du Niger, lacs Fati et Horo, et d'août à février sur les rives nord du Télé et dans la zone des lacs Gouber, Kamango et Faguinine (rives sud).

IV.

Groupement transhumant du Faguibine à la fosse de l'Aklé.

Tribu des Kel Antessar.

Kel Rezaff

Cette fraction quitte le Faguibine à fin juillet pour transhumer en direction du Nord jusqu'à l'Aklé. Elle ne rejoint le Faguibine qu'en mars si les pâturages d'hiver sont suffisants; si non, elle revient au Faguibine déjà en septembre.

V.

Groupement transhumant de la rive gauche du Niger (Cercle de Goundam) à la région du Gourma Rarous.

Tribu des Tinguerriguifs.

Tinguerriguifs	Tillak	Inataban Chirfig

Tribu des Kel Antessar.

Arkassedji	Ihmid

Tribu des Kel Haoussa.

Kel Haoussa	Kel Tagamart	Kel Tabakatt

D'octobre à juillet, ces fractions nomadisent le long de la rive gauche du Niger et de fin juillet à fin septembre, dans la subdivision Gourma Rarous.

VI.

Groupement transhumant de l'île Bingor et rive droite du Niger à la subdivision Gourma Rarous.

Tribu des Tinguerriguifs.

Tinguerriguifs

Tribu des Kel Haoussa.

Kel Tadag	Kel Kabeï	Kel Indiabi

D'octobre à juillet, ces fractions se trouvent dans l'île Bingor et sur la rive droite du Niger, début août à fin septembre : Gourma Rarous.

VII.

Groupement transhumant du Niger à Gourma Rarous.

Tribu des Tinguerriguifs.

Tillemedist	Kounides	Kel Essouk

D'octobre à juillet, des Tillemedist se trouvent sur la rive gauche du Niger, les Kounides et les Kel Essouk sur la rive droite. De fin juillet à fin septembre dans la subdivision Gourma Rarous.

Ainsi un seul groupement sur sept, le groupement III, nomadise dans le terrain prévu pour la culture du coton. Les autres groupements sont obligés de se répartir dans d'autres régions, de suivre des circuits imposés par les pâturages d'environ 300 kilomètres. Est-il possible de les fixer sans entraver l'élevage, la principale ressource jusqu'à aujourd'hui ?

Les problèmes de la colonisation.

Nomadisme ou sédentarisme ?

Comme nous venons de le constater, les Touareg ne cessent de circuler dans la savane, de pâturage en pâturage, derrière leurs troupeaux. Le nomadisme est une nécessité.

Or la mise en valeur des terrains ne peut se faire sans l'assentiment des Touareg, propriétaires de la région, ni sans une collaboration qui les incorporerait dans l'effort de colonisation et ferait d'eux des paysans, cultivateurs de coton en particulier.

Dans le delta central nigérien, l'Office du Niger a fait des expériences très heureuses grâce à des principes entièrement nouveaux. En effet, les colons indigènes ne sont pas considérés comme de simples ouvriers salariés. Ils deviennent propriétaires du terrain. Dans chaque centre de colonisation ils sont groupés en une association indigène selon le système coopératif. Cette association se charge de l'administration du centre, achète les machines agricoles, les vivres nécessaires, le bétail pour le compte de chaque coopérateur, vend les récoltes. Le bénéfice est réparti entre les colons après déduction d'un remboursement annuel d'une annuité à l'Office du Niger. Cette annuité paye progressivement les capitaux utilisés par l'Office pour la mise en valeur des terrains, la construction des canaux d'arrosage, des villages, des ateliers, hôpitaux, etc... Dès que ce capital est remboursé, chaque colon est entièrement propriétaire de ses 4 à 5 ha. de terrain, de ses machines, de sa case et de son troupeau. Le centre de Sotuba est déjà libéré de ses dettes.

Selon ces principes de collectivisme, de créations de kolkhoses en somme, le Targui nomade doit se sédentariser, suivre l'évolution agricole de son propre domaine s'il ne veut rester à l'écart et tout perdre.

Cette transformation du nomade en paysan pose quelques problèmes :

1° Au point de vue économique, il faudrait d'abord faire vivre les Touareg sur des réserves jusqu'à ce que les cultures deviennent rentables.

2° L'élevage ne pouvant être en aucun cas abandonné, une partie des indigènes devront continuer le nomadisme.

3° Les nobles et les vassaux n'accepteront pas facilement de travailler la terre. Un de leurs dictons ne dit-il pas : « La honte entre avec la charrue dans la maison » ? Dans le passé ces hommes étaient des guerriers, des chefs qui se faisaient obéir et servir. Actuellement ils ont des serviteurs et tiennent à leur rang. Quand je faisais remarquer à un noble que chacun de ses Bellah se contentait du 50 % du produit de son travail, et que cette part lui permettait d'entretenir sa famille, de vivre normalement, tandis que lui, le maître, il touchait autant de parts qu'il possédait d'esclaves, il me répondit fièrement : « Un noble a d'autres besoins qu'un serviteur ! » Ces hommes ne se soumettront pas volontiers à une organisation qui prévoit un régime et un rang égaux pour tous les coopérateurs.

4° Le nomadisme enfin n'a pas une seule cause économique. Il comporte des causes psychologiques profondes. Que la raison apparente du nomadisme soit supprimée, les nomades continueront à circuler. Ils en éprouveront le besoin impérieux. Pendant des siècles des indigènes ne se sont pas soumis impunément au nomadisme. Cet état a imprégné fortement leur mentalité, a créé l'esprit d'indépendance, l'orgueil, le fatalisme naturel, ce fatalisme sans rapport avec l'islam, forme de philosophie qui fait accepter facilement aux voyageurs toutes les surprises de la route, car, qu'ils le veuillent ou non, ils sont obligés de se soumettre aux lois de la nature. A propos des causes psychologiques du nomadisme des auteurs parlent d'« esprit de mobilité », d'« esprit d'agitation ». En fait le nomade part pour partir, sans être le plus souvent capable d'en expliquer les raisons.

Un jeune administrateur, adjoint d'un commandant de cercle, croyait pouvoir affirmer qu'il n'y avait pas de place pour les nomades dans le Sahel saharien. « De deux choses l'une, disait-il, ou ils s'adapteront, deviendront des paysans, ou ils en seront incapables, se trouveront de ce fait écartés de l'orientation économique que prend leur pays ; ils dégénéreront et disparaîtront d'eux-mêmes comme une race qui a fini son temps ! » Ce point de vue était d'ailleurs absolument privé et ne correspondait nullement au programme de l'Office du Niger. Il n'en est pas moins intéressant, car il révèle une mentalité. Ce jeune fonctionnaire raisonnait froidement, objectivement. Or le vrai nomade ne peut pas « raisonner ».

Addarib ag Chebboun me disait à son tour : « J'ai une maison à Goundam pour faire plaisir au commandant de cercle. Mais je ne peux pas vivre dans une maison, entre quatre murs comme

dans une prison. Aussi je n'y séjourne que très rarement. Il me faut ma tente où le vent circule, ma tente que je peux abattre quand je le veux, rouler sur un chameau de bât. Rien ne me retient, je peux continuellement voyager ! »

Le cas, cependant, n'est pas rare de nomades devenus sédentaires. Les Peuhls, par exemple, ces nomades par excellence, ont créé un Etat dans le Fouta-Djallon et s'y sont fixés. Toutefois dans leur cas les conditions géographiques très particulières, le fort métissage avec les nègres sédentaires les y poussaient irrésistiblement. Dans le Moyen Orient des Bédouins venus de Yémen se sont arrêtés en bordure des champs cultivés de Syrie ou de Mésopotamie et sont devenus villageois à leur tour. Enfin GAUTIER nous parle de l'Aménokal des Hoggar, l'ami fidède du Père DE FOUCAULD, qui oubliait les querelles entre Hoggar et Azjer, les rezzou, les longs périples dans l'Adrar et l'Aïr pour ne songer qu'à cultiver ses variétés d'oignons !

Toutefois, à part cet incident comique relaté par GAUTIER, ces nomades ne devinrent pas sédentaires en un instant. Ce fut une affaire de temps, de lente assimilation. Car les nomades avaient nécessairement une organisation sociale, une économie, une culture matérielle et une vie psychique adaptées à leurs conditions d'existence. Tout fut remanié par étapes, en plusieurs générations.

Quand on voulut bousculer imprudemment l'assimilation, ce fut un désastre, l'exemple lamentable des Indiens parqués dans des réserves qui disparurent ou dégénérèrent rapidement pendant le siècle dernier. Aux nomades des prairies qui s'intitulaient eux-mêmes « chevaucheurs du ciel » pour citer une expression iroquoise, les Américains avaient dit : « Ne quittez plus telle infime parcelle de votre territoire, élevez des poules et des canards, cultivez le sol, devenez des paysans ! » Les Indiens ne comprirent pas grand chose à tant de prévoyance et de bons conseils. Ils ne surent que faire de leur temps, s'ennuyèrent et devinrent vicieux, alcooliques et finalement dégénérés... pour se distraire !

Ce sont là des expériences qu'il ne faudrait pas renouveler.

La question des Bellah.

Au début seuls les Bellah travailleront la terre, et ceci pour le compte de leur maître. Déjà ils cultivent le riz, le coton, le mil à l'époque des hautes eaux dans les fosses lacustres partiellement inondées. Ils continueront sans doute pour le compte de leur maître, mais sous la direction de cadres français, à une échelle beaucoup plus considérable.

Sera-ce la première étape rationnelle de leur libération ?

Le cas des Bellah est semblable à celui des « Haratin », servi-

teurs noirs des Maures OULAD NACER et OULAD M'BARK, au sujet desquels M. BOUSCAYROL publiait récemment une courte étude dans un numéro spécial de la revue française « Renaissances », consacré aux problèmes coloniaux.

« Le Haratin, écrit M. BOUSCAYROL, partage la bonne et la mauvaise fortune d'un maître auquel il est lié par une confiance réciproque. Très rarement il cherche à se libérer, car le Beïdane (maître maure) n'abuse pas trop de lui. Il est parfaitement adapté. »

Ceci pourrait se dire mot à mot du Bellah.

Puis l'auteur parle de quelques Haratin qui se sauvent, manifestent leur désir de vivre en hommes libres. Certains s'infiltrent peu à peu dans les villages, se sédentarisent et refusent avec le temps de reconnaître leur maître et de lui payer les impôts. Et l'administrateur civil ou l'officier commandant de cercle se trouve souvent en face d'un problème difficile à résoudre : le Beïdane réclame l'appui de l'autorité pour faire valoir ses droits de maître, le Haratin demande que sa liberté soit officiellement reconnue. Que faire ?

Le même problème se posera pour le Bellah. Les Touareg s'en rendent parfaitement compte et l'un d'eux me disait : « Selon l'usage, nos esclaves nous remettront le cinquante pour cent de leurs récoltes. Ce système fonctionnera une année, cinq ans, davantage peut-être. Mais un jour viendra où les colons, c'est-à-dire les Bellah, n'accepteront plus de payer des redevances à des maîtres qu'ils ne voient presque plus. Ils seront devenus de bon cultivateurs de riz et de coton et l'administration tiendra compte de leurs exigences : elle les libérera. Nous perdrons donc à la fois nos terrains et nos serviteurs ! »

Assimilation ou association ?

Tenant compte de ces faits, l'Office du Niger entrevoit la solution des premiers problèmes sous cette forme :

1° Les Touareg resteront propriétaires des terrains.

2° Ils continueront à nomadiser avec leurs troupeaux, mais ceux qui le pourront et le voudront seront initiés aux problèmes agricoles et feront partie activement des colons.

3° Les Bellah travailleront en aussi grand nombre que possible sous la direction d'instructeurs français, mais resteront liés à leur maître.

Ces quelques suggestions furent acceptées des Touareg, surtout parce qu'ils ont beaucoup de respect et une confiance entière en leur jeune commandant de cercle, M. RAYNAUD.

Mais l'avenir n'est pas engagé et les principaux problèmes ne sont pas résolus.

Il n'est pas exclu que les Touareg se sédentarisent. Il faut souhaiter au contraire qu'ils le fassent. Ce sont des éléments sains qui peuvent être de fidèles collaborateurs. Eux seuls sont capables avec leur serviteurs d'étendre l'œuvre de défrichement, de tirer parti d'une région semi-désertique qu'ils connaissent mieux que personne.

Pour cela il convient de choisir entre ces deux méthodes : l'assimilation ou l'association.

Ces deux thèses furent longuement discutées à la conférence de Brazzaville (30 janvier/8 février 1944). Des intellectuels noirs présentèrent leurs points de vue :

Pour l'un d'eux, chef du canton de Niamba, plaideur de la cause « association », l'assimilation pure et simple ne peut se faire qu'au détriment de l'individualisme et sans tenir compte des différences considérables de culture entre les populations de l'A. O. F., ce qui serait une faute grave. « L'assimilé total, écrit-il, est une épave... » « Le Noir reste noir de vie et d'évolution. Le Blanc essaie, par tous les moyens appropriés, de faire évoluer le Noir selon sa ligne d'évolution propre, noire. » Tel est son programme.

Le champion indigène des assimilationnistes précise que « l'Afrique est habitée par des hommes trop en retard sur les autres, dont il faut hâter l'évolution ». Pour cela il propose deux étapes : la première serait une assimilation devant établir un statut commun à toutes les colonies. Toutes les populations jouiraient des mêmes droits civils et politiques que les citoyens français venus d'Europe. Mais leurs droits politiques seraient exclusivement limités aux colonies. La seconde étape serait une faveur réservée à une élite, soit le citoyennat français intégral.

La conférence de Brazzaville se prononça en faveur d'une politique prudemment assimilatrice, estimant utile de rapprocher les Noirs de la civilisation française plutôt que de favoriser le développement des civilisations autochtones.

Les réactions des indigènes de l'A. O. F. seront certes très diverses en face de l'assimilationnisme.

On ne saurait ainsi traiter de la même manière des Bambara et des Touareg.

Les premiers sont de petits cultivateurs dans la brousse, des sédentaires qui pensent en paysan et au sujet desquels M. Bélime a pu écrire avec raison : « L'indigène soudannais n'est pas l'individu immuablement attaché à ses routines qu'on s'était plu autrefois à dépeindre. On trouve, en France comme en Afrique, des gens casaniers et d'autres aventureux et entreprenants. Ici et là, les réactions des ruraux aux prises avec les phénomènes économiques sont entièrement comparables. Qui a bien compris la mentalité de

nos paysans sait, du même coup, ce que pensera en telle ou telle circonstance un agriculteur bambara, minianka ou mossi. Le mystère du paysan noir est un mythe littéraire ! » [1] Quand on parla à ces colons, dans les centres du delta central, de fumures, de puits, d'irrigation, de riz, de coton, ils comprirent immédiatement ce langage. Ils se sentirent à leur aise — malgré les procédés très modernes de culture — dans un travail qui fut toujours le leur.

Quant aux seconds, les Touareg, avec leur mentalité de seigneur de l'époque féodale, ils ne peuvent devenir, du jour au lendemain, par simple mesure administrative, un paysan avec ses vertus et son goût atavique pour la terre.

Déjà parmi les Mossis d'une même agglomération, dans le centre de Kokry, la classe supérieure des Ouedraouga ne comprend pas qu'elle soit traitée sur le même pied que la classe inférieure des Savadogo. Et ces Mossis sont cependant des sédentaires déjà familiarisés avec l'agriculture. Leur adaptation est donc plus facile que celle de nomades sahariens.

Simplement à Goundam où des enfants de nobles et de vassaux touareg sont assis côte à côte avec des enfants peuhls, maures et sonraï, l'instituteur, un Soudanais, constatait une nette différence entre les capacités de ses élèves. Les sujets les plus brillants, me disait-il, sont toujours les Peuhls, puis viennent les Touareg, et enfin les Sonraï.

C'est pourquoi la politique d'assimilation doit être appliquée réellement dans son sens le plus nuancé.

L'associationnisme avec son principe d'une évolution séparée, parallèle pour chaque race et chaque niveau culturel, nous plaisait mieux que l'uniformisme de l'absorption, nous paraissait comporter plus de respect pour la personnalité humaine. Mais on se rend compte que pour la seule A. O. F. qui compte plus de races et de cultures entre le Sénégal et le Tchad que l'Europe entre Paris et Moscou, qui dépasse en superficie l'empire des Indes, un tel système créerait une machine administrative trop lourde, trop compliquée, trop lente et ne serait sans doute pas viable.

Pour hâter l'absorption, la conférence de Brazzaville a recommandé un certain nombre de moyens :

a) Favoriser le mariage monogamique.

b) Elever le niveau social de la femme.

c) Enseignement primaire en français pour les filles et les garçons, d'abord de 1er degré, puis de 2e degré par des écoles pratiques de commerce et d'industrie, des écoles de métiers, d'agriculture, écoles préparatoires de cadres administratifs et techniques. Enfin un enseignement de 3e degré sera constitué par les écoles

[1] Les travaux du *Niger*, p. 139/140.

normales pour la préparation des instituteurs indigènes, les écoles techniques supérieures, les écoles de médecine. (La plupart de ces écoles existent déjà à Dakar.)

L'essentiel, quelle que soit la formule, est en somme le choix des fonctionnaires. On ne répétera jamais assez la responsabilité humaine importante que prend un Blanc parmi des primitifs, responsabilité dont il doit avoir conscience. Il représente non seulement un pays, mais toute une race aux yeux des indigènes et tout ce pays et toute cette race seront jugés d'après ses faits et gestes pendant de nombreuses années et parfois quelques générations. Il doit savoir encore qu'une civilisation, primitive ou non, forme un tout parfaitement cohérent, semblable à un corps vivant dont on ne saurait soustraire ou transformer un élément sans penser aux répercussions profondes qui se produiront dans l'organisme, sans chercher en même temps à rétablir l'équilibre.

Conclusions.

A Goundam, les principes approuvés à la conférence de Brazzaville en 1944 étaient déjà mis en pratique en 1942 :

Une école primaire crée une première unité parmi les éléments très divers des enfants de nobles et de vassaux, de Bellah, de Maures, de Peuhls et de nègres sonraï.

Une école de tissage groupe les jeunes filles de classes différentes, leur apprend à travailler régulièrement, à tisser des nattes et surtout des tapis de « n'bouna » qui ont une intéressante valeur marchande. Un atelier prépare des sacs de « doum » (fibre de palmier, sorte de jutte), des cordes, des échevaux de laine et de coton. Les procédés de travail restent ceux des indigènes, mais la production est considérablement augmentée et la collectivité participe aux bénéfices des ventes.

Les besoins de coton pour le tissage montrent pratiquement à l'indigène l'intérêt immédiat de la culture du coton, de l'amélioration de ses variétés. On peut cultiver, par exemple, dans cette région de Goundam un mitaffifi longue soie qui vaut les cotons égyptiens.

Les besoins de laine donnent le goût d'un élevage plus rationnel.

Régulièrement les chefs de tribu et de fractions sont convoqués par le commandant de cercle qui les met au courant des travaux de l'Office du Niger, de ses progrès, leur demande leur avis.

Chacun a donc le sentiment de participer activement à l'effort de colonisation, de ne pas être considéré comme une quantité négligeable, mais comme un collaborateur responsable.

Cette expérience ne fait que de commencer et il convient d'attendre quelques années avant d'en pouvoir apprécier les résultats.

Cependant les méthodes de l'évolution dirigée utilisées chez les Touareg de la boucle du Niger nous paraissent intéressantes puisqu'elles orientent le développement des indigènes vers des domaines où leurs aptitudes naturelles sont à leur aise : les Bellah à la culture, au tissage, les Touareg à l'élevage et à une direction partagée de l'entreprise.

Sources.

Bélime, E. L., Les travaux de l'Office du Niger. Gouvernement Général de l'A. O. F. 1940.

Conférence Africaine Française de Brazzaville. Ministère des Colonies. Paris 1945.

Renaissances, revue politique. Paris, octobre 1944.

Bernard, A., Afrique septentrionale et occidentale. 2 vol. Colin, Paris 1927.

Gautier, Le Sahara. Payot, Paris.

— La conquête du Sahara. Colin, Paris.

Duveyrier, Les Touareg du Nord.

Lhote, H., Les Touareg du Hoggar. Payot, Paris 1944.

Numelin Ragnar, Les Migrations humaines. Payot, Paris.

Seligman, C. G., Les races de l'Afrique. Payot, Paris.

Notes de l'auteur, lors de sa mission en A. O. F. en 1942 pour l'Université de Fribourg.

Summary.

The different colonisation enterprises developing along the curve of the Niger include the project, in process of realisation, of exploiting economically the regions along the Lakes Fagibin, Tele, Fati and Horo. These lakes are to be transformed into cotton fields which will be irrigated by means of a canal, circulating around each ground depression. This ground-melioration will extend over an area of some 62,000 square miles (100,000 ha).

The native owners, i.e. the Tuaregs in the Gundam district are to be directly interested in this enterprise. How will they accommodate themselves to this scheme? This question involves certain social, economic and psychological problems.

1. The slaves (Bellah) cannot be liberated by means of a simple administrative decree. They will, therefore, be obliged to work in the colonisation centres, while remaining dependent on their masters. The masters (Tuaregs) will not easily adapt themselves to agricultural work.
2. The economical life of the Tuaregs is based on cattle raising. The herds must frequently change their pasture-grounds, and these cattle transmit zones extend over 40 miles. With a single exception, these zones are not situated in proximity of the lakes. It is, therefore, not possible to combine the interest of the cattle raiser with that of the farmer.

3. Nomad tribes, such as the Tuaregs, do not easily become settled peoples. The process may be conducted and accelerated but its realisation demands much foresight and time.

The modern and very human conception of colonisation, as practised by the "Office du Niger", will doubtlessly further the solution of this difficulty.

Zusammenfassung.

Im Rahmen der Kolonisationsarbeiten am Nigerknie sieht ein in Verwirklichung begriffenes Projekt die wirtschaftliche Erschließung der Gegend der Seen Fagibin, Tele, Fati und Horo vor. Es handelt sich darum, die Seebecken in Baumwollfelder zu verwandeln und zu bewässern durch Erstellung eines Kanals, welcher um jede Depression herumgeführt wird. Diese Bodenmelioration umfaßt 100 000 ha.

Die eingeborenen Bodenbesitzer des Gebietes von Goundam, die Tuareg, werden direkt an diesem Unternehmen interessiert werden. Wie werden sie sich anpassen können? Diese Frage wirft eine gewisse Zahl von sozialen, wirtschaftlichen und psychologischen Problemen auf:

1. Die Sklaven (Bellah) können nicht durch eine einfache administrative Verfügung befreit werden. Sie werden daher in den Kolonisationszentren arbeiten müssen, aber weiter von ihren Herren abhängig bleiben. Die Herren (Tuareg) ihrerseits werden nicht leicht dazu zu bringen sein, sich selbst dem Ackerbau zu widmen.
2. Die wirtschaftliche Grundlage der Tuareg bilden die Viehherden. Diese sind genötigt, ihre Weideplätze häufig zu wechseln, und die Viehüberführungszonen umfassen im Mittel einen Umkreis von 300 km. Von einer einzigen Ausnahme abgesehen sind die Ueberführungszonen nicht in der Nähe der Seen gelegen. Es ist daher nicht möglich, die Interessen des Viehzüchters und des Ackerbauers in Uebereinstimmung zu bringen.
3. Nomaden, wie es die Tuareg sind, werden nicht leicht seßhaft. Die Seßhaftmachung kann geleitet und beschleunigt werden, aber ihre Durchführung erfordert viel Vorsicht und eine gewisse Zeit.

Die modernen und sehr humanen Ansichten über die Kolonisation, welche das «Office du Niger» besitzt, werden es diesem ohne Zweifel gestatten, auch dieser Schwierigkeiten Herr zu werden.